

-----  
**Séance du 24 septembre 2004**

**OBJET : Défense des intérêts de la Commune de Bax.**

L'an deux mille quatre et le 24 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

**Présents :** AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, COT Mélanie, DISCAZEAUX Philippe, GATZLER Catherine, HANNINGER Ursula, ROSELLO José, SEPOLD Alex.

**Absent :** LOPEZ Manuel.

**Secrétaire de séance :** Melle COT Mélanie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la légalité de l'arrêté municipal de Bax visant à limiter la présence d'essais ou de cultures de plantes transgéniques sur le territoire communal est contestée par Monsieur le Préfet de la Haute Garonne.

Il précise que la défense des intérêts de la commune nécessite de faire appel aux services de cabinets d'avocats spécialisés et demande l'approbation du conseil municipal pour choisir les services du cabinet **HUGLO LEPAGE et associés conseil.**

Il propose de demander les services du cabinet **NICOLAY et LANOUELLE**, avocats au Conseil, si l'affaire devait être débattue devant le Conseil d'Etat.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les cabinets d'avocats susvisés pour défendre les intérêts de la commune de Bax dans cette affaire.
- De faire procéder au paiement des honoraires correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération  
certifiée exécutoire a été  
publiée et transmise au  
représentant de l'Etat le 29 septembre 2004

**Le Maire,**

**P.BEDEL**